



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 AVRIL 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B094

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer le marché relatif à la gestion et à l'animation de deux pépinières d'entreprises innovantes et d'un hôtel technologique pour la Communauté du Pays d'Aix (n°12M008)

Le 5 avril 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguielles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENCO Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(s) :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_03

BUREAU DU 5 AVRIL 2012

Rapporteur : Gérard Bramoullé
Co-rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer le marché relatif à la gestion et à l'animation de deux pépinières d'entreprises innovantes et d'un hôtel technologique pour la Communauté du Pays d'Aix (n°12M008).

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'autorisation de signature d'un marché public de prestations de services sous la forme d'un contrat de gérance portant sur la gestion et l'animation de deux pépinières d'entreprises innovantes et d'un hôtel d'entreprises, situés sur les communes de Pertuis et Meyreuil. A ce titre, le titulaire du marché assurera la prospection d'entreprises innovantes, la promotion, et l'animation des trois équipements constitutifs du dispositif économique de développement des entreprises innovantes sur le territoire de la CPA.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres du 30 mars 2012.

Economie du marché :

La consultation a pour objet la passation d'un marché public de prestations de services sous la forme d'un contrat de gérance pour l'animation et la promotion de la mission économique en direction des entreprises innovantes et un mandat de représentation de la CPA pour la gestion des 3 sites affectés au service, qui sont les suivants :

➤ Pépinière de MEYREUIL :

- 14 sociétés installées en janvier 2012, dont 5 d'entre elles en voie de mutation vers l'Hôtel technologique contrebalancées par 6 nouvelles intégrations ;
- 8 à 10 sociétés en attente d'agrément et d'intégration pour 2012 ;
- Un partenariat avec le pôle de compétitivité Solutions Communicantes Sécurisés ;
- 686,8m2 de bureaux et deux plateaux d'une superficie totale de 169,15m2 ;
- deux à trois bureaux dédiés au gérant.

➤ Hôtel technologique de MEYREUIL :

- 5 sociétés installées,
- 1 à 2 de ces sociétés libèreront totalement les locaux début 2012 et seront remplacées par au plus 4 nouveaux hébergements émanant de la pépinière de Meyreuil pour un taux d'occupation de 100% (identique à août 2011)
- 495 m2 de bureaux
- un bureau affecté au gérant (12,04m²)

➤ Pépinière de PERTUIS :

- 7 sociétés installées en janvier 2012,
- un partenariat avec les pôles de compétitivité Capénergies, Mer-PACA et l'association Val de Durance Développement Durable, également hébergée,
- 595 m2 de bureaux et de locaux de type atelier ou plateau,
- une permanence de la ville de Pertuis (16,28 m²),
- deux bureaux de 20 et 16,28 m² accueillant le gérant

Durée du marché et démarrage des prestations

La durée du marché court à compter de sa date de notification pour 36 mois.

Prix du marché

Les prix du marché sont forfaitaires.

La prestation est rémunérée selon un prix global et forfaitaire annuel, par site. *Elle est payée par douzième, mensuellement à terme échu, sur présentation d'un acompte.*

Le prix global et forfaitaire rémunère le gérant quelles que soient les quantités nécessaires à l'atteinte de l'objectif de résultat qui lui est assigné en terme d'occupation des locaux. Le gérant met en oeuvre un niveau de prestation et les moyens correspondants dans l'objectif d'un taux minimum de remplissage de 85%.

Les prix sont révisables.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants le 27 janvier 2012 et publié aux dates suivantes :

- J.O.U.E	du 01/02/2012
- B.O.A.M P	du 01/02/2012
- Le Moniteur	du 03/02/2012

La mise en concurrence est établie sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0.60
- 2 – Valeur technique - coefficient 0.40

La commission d'Appel d'Offres réunie le 30 mars 2012 a décidé d'attribuer le marché n° 12M008 à la société INTERFACES pour un montant global et forfaitaire de 1.461.545,39 € HT correspondant au montant de mission économique ainsi que la rémunération du mandat de gestion pour la durée du marché.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 ;

VU la délibération n°2009A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services »;

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 30 Mars 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 12M008 relatif à la gestion et à l'animation de deux pépinières d'entreprises innovantes et d'un hôtel technologique pour la Communauté du Pays d'Aix, attribué à INTERFACES, pour un montant global et forfaitaire de 1.461.545,39 € HT .
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, fonction 90, Nature 611- 6228.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer le marché relatif à la gestion et à l'animation de deux pépinières d'entreprises innovantes et d'un hôtel technologique pour la Communauté du Pays d'Aix (n°12M008)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



12 AVR. 2012

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the seal and extends across the page.